

le 31 octobre 2013

Arrêter la politique du gouvernement, relais de l'Union Européenne !

Le gouvernement Hollande-Ayrault reprend, en pire, toutes les mesures du gouvernement précédent. Ce qui lui impose d'utiliser le mensonge comme méthode.

Au nom de la lutte contre le chômage, les grands patrons et les banques sont abreuvés de milliards de fonds publics... et jettent des milliers de travailleurs à la rue.

Au nom de l'augmentation de l'espérance de vie, le droit à la retraite est démantelé.

Au nom d'un meilleur accès à la santé, les hôpitaux sont déstructurés, entraînant dysfonctionnement et disparition de services.

Au nom de l'amélioration de l'Ecole publique républicaine, V. Peillon (soutenu par Darcos et Ferry, anciens ministres de Sarkozy) engage son démantèlement...

Au nom de la coopération intercommunale, les préfets imposent les regroupements forcés des communes.

Au nom du "vivre ensemble" et du "droit à la sécurité", le ministre de l'Intérieur incite à la division de la population sur des critères ethniques, linguistiques ou religieux, remettant en cause le droit du sol et le droit d'asile...

Et c'est au nom de la démocratie que tous les ministres justifient les interventions militaires !

Mais la jeunesse, les travailleurs (dans le privé comme dans les services publics), les élus... résistent et combattent.

Au moment où les "partis de gouvernement" se délitent, où de nouveaux séismes électoraux se préparent, les adhérents du POI cherchent à aider pour dégager les voies et les moyens de l'unité : les milliers de citoyens qui ont participé aux réunions et meetings du POI dans toute la France engagent la discussion avec les travailleurs, les jeunes, les militants du mouvement ouvrier et démocratique... pour combattre concrètement la politique réactionnaire du gouvernement, pour la rupture concrète avec l'Union européenne, ses

Pour l'abrogation de la loi Peillon de "territorialisation" de l'Ecole publique républicaine

La révolte gronde depuis février contre la "réforme des (soi-disant) "rythmes scolaires" du ministre Peillon...

Nous y sommes : mi-novembre, les enseignants et les employés territoriaux seront en grève nationale à l'appel de leurs organisations syndicales pour la suspension immédiate des nouveaux horaires et l'abrogation du décret. Dans tout le pays, des conseils municipaux rejettent la désorganisation de l'école et délibèrent. **Ils refusent d'être transformés en agents de destruction de l'Ecole.**

Extraits de la motion unanime adoptée à Izeaux :

"L'Ecole publique est une institution essentielle de la République, garante de la pérennité des valeurs qui fondent notre société. Cela suppose qu'elle puisse assurer ses missions dans les meilleures conditions. (...)

En rejetant dans le temps périscolaire des activités et des apprentissages, l'école publique sera dépendante de la volonté et des moyens des collectivités locales.

C'est la porte ouverte à une marchandisation de l'éducation et à une remise en cause du caractère national de l'école.

Cette réforme, conçue telle qu'elle, creusera encore plus les inégalités territoriales avec les communes les plus pauvres.

La commune d'Izeaux est une commune rurale de taille modeste qui ne dispose pas de locaux suffisants à proximité des écoles pour accueillir près de 220 élèves pendant un

temps limité de ¾ heure. Elle ne dispose également pas d'une manne de personnels qualifiés pour assurer un temps

périscolaire de qualité tel que le préconise le décret susvisé.

Soucieuse du risque de se voir développer une école publique à plusieurs vitesses, les élus de la commune d'Izeaux, à l'unanimité :

- INFORMENT de leur difficulté à mettre en place des activités périscolaires (et non de garderie) par manque de moyens matériels et humains.

- DENONCENT le recours aux collectivités pour se substituer aux obligations de l'Etat. (...)."

**Cette motion est un encouragement pour tous les élus,
pour tous les enseignants, et pour tous les parents :**

**L'Ecole publique et le droit égal pour tous à l'instruction
peuvent être défendus, et il sera possible
d'exiger ensemble les dizaines de milliers de postes
d'enseignants formés qui font toujours cruellement défaut.**

traités et ses directives de destruction.

La résistance des élus : une réalité dans le département

Malgré la pression exercée par des conseillers généraux, plusieurs maires de communes importantes (du PS comme de l'UMP) et le président de l'association des maires de l'Isère (AMI), le préfet a dû abandonner la création de la super-communauté de communes "Les Vals du Dauphiné" (regroupement de 38 communes de plusieurs communautés de communes autour de La Tour du Pin et P^t de Beauvoisin), la majorité des conseils municipaux concernés ayant voté majoritairement contre.

Dans les cantons de Corps, de Roussillon, de Pont-de-Chéruy... les élus continuent de contester les regroupements de communes que le préfet veut imposer.

à Saint-Didier de Bizonnes

À son échelle, le conseil municipal a travaillé à préserver ses prérogatives, et donc à préserver la commune.

Deux exemples :

- Mars 2012 : un des premiers à voter parmi les 14 communes de la communauté de communes (CCBE), par neuf voix contre une, le conseil s'est prononcé contre le passage des compétences eau et assainissement à la CCBE. Celles-ci demeurent donc gérées par le syndicat intercommunal.

- Juin 2013 : le conseil municipal unanime (sans report à 2014) a décidé de ne pas mettre en œuvre le décret sur les nouveaux horaires scolaires pour la rentrée de septembre.

POUR LA DÉFENSE DE LA DÉMOCRATIE CONTRE L'INTERCOMMUNALITÉ FORCÉE POUR LA LIBRE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE

Désormais 1000 élus (40 en Isère) sont signataires de la demande d'audience au Président de la République pour demander le respect de la libre coopération entre communes.

Monsieur le Président de la République,

*Nous sommes 90 élus de toutes tendances politiques, de 24 départements, réunis ce samedi 6 avril à Saint-Haon-le-Châtel (Loire), qui avons signé avec plus de 600 collègues la proposition de loi : "**L'Assemblée nationale décide de rétablir le libre choix des communes de s'associer ou de se dissocier librement dans le cadre de la coopération intercommunale, conformément au mandat explicite de la population.**"*

Nous savons et vous savez aussi, Monsieur le Président, que l'immense majorité des élus de ce pays est attachée à ce principe républicain, hérité de la Révolution française, de libre administration des communes.

Nombreux sont les élus qui attendaient que vous abrogiez la loi du 16 décembre 2010 du précédent gouvernement imposant le regroupement forcé des communes.

Or votre décision de proroger cette loi, notamment son article 60 ainsi que les SDCI qui en découlent, est en contradiction avec le mandat que nous a donné la population.

[...]

Monsieur le Président de la République,

Il vous appartient, de garantir la libre administration des communes et de faire respecter le choix des électeurs exprimé, comme dans le Roannais, par le suffrage universel.

Ne pas tenir compte de cette expression du suffrage universel équivaudrait à une véritable remise en cause des principes les plus fondamentaux de la République et à un total dévoiement du sens et du rôle de la coopération intercommunale.

C'est pourquoi, Monsieur le Président de la République, nous souhaitons qu'une délégation d'élus puisse vous rencontrer.

Soyez assuré Monsieur le Président de la République, de notre très haute considération,

Pour la rencontre des 90 élus de 24 départements réunis le 6 avril 2013 à Saint-Haon-le-Châtel (42),

*Jean Bartholin, Bernard Jayol, conseillers généraux de la Loire,
Gérard Schivardi, maire de Mailhac.*

site (avec liste des signataires) : <http://democratiecommunes.wordpress.com>

Les élections municipales prévues fin mars 2014 seront d'une très grande importance : c'est notamment aux conseils municipaux qu'il reviendra de préserver les services publics menacés. L'École républicaine, mais aussi la Poste, les hôpitaux - les élus des communes dans lesquelles ils sont implantés, et ceux des communes proches, ont un rôle majeur à jouer pour aider les personnels hospitaliers à faire aboutir leurs revendications au service de la population - les centres sociaux, les syndicats de distribution et d'assainissement de l'eau, la collecte et le traitement des ordures ménagères...

Contre les partisans de la destruction de la République Une, Indivisible et laïque, il faudra poursuivre le regroupement de tous ceux qui, nombreux, veulent défendre le modèle et la base de la démocratie dans notre pays : la commune.

